

du 21/04/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille onze et le 21 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Création d'un parc à bestiaux communal

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un parc à bestiaux communal qui sera mis à la disposition des éleveurs de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour la création d'un parc à bestiaux communal pour un prix maximum de 21 000€ TTC
- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales pour la réalisation de ce projet.
- Demande que le montant de cette opération soit inscrit au budget primitif 2011
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 15 avril 2011

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
21/04/2011
Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 21/04/2011
et publication ou
notification
le 21/04/2011